LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD"
106 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS
43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

MERCREDI 23 JANVIER 1929.

BUREAUX :
ROUBAIX Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 9-85
15, Rue Nationale, 15

Qu'avez-vous fait contre la vie chère ?

Ce que nous disent les maires de notre région

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Le problème que l'on a appelé de la « vie chère » et qui mériterait plutôt de s'appeler de la vie trop chère », n'a jamais cessé d'intéresser les pouvoirs publics et il retient plus que jamais l'attention des masses. On a déjà beaucoup parlé des projets de lutte contre la vie chère. Nous avons voulu savoir ce qui avait été réalisé dans notre région. C'est pourquoi nous avons tenu à demander aux municipalités ce qu'elles avaient fait ou tenté de faire pour résoudre le problème si complexe.

Ce sont les réponses que nous ont données les maires ou leurs représentants que nous publierons au fur et à mesure de notre enquête.

« Nous sommes désarmés » nous dit M. Millot député-maire de Valenciennes

L'une de nos premières visites a été pour M. Millot, député-maire de Valenciennes.

Le premier magistrat de cette importante cité du Nord a reçu un mandat législatif il y a quelques mois, et il lui est assez difficile, lorsqu'il parle, de faire abstraction de l'un de ses titres, le député perce souvent sous le maire et l'interview qu'il nous accorda en fut doublement intéressante. Elle semble situer nettement les possibilités (si l'on peut appeler cela des possibilités) des maires pour lutter contre la vie chère.

A la question nette : « Qu'avez-vous fait contre la vie chère ? » M. Millot nous a répondu en nous montrant que les municipalités n'avaient pas grand pouvoir pour lutter en ce sens.

« Nous sommes désarmés ou plus exactement nous ne sommes pas armés pour pouvoir combattre la vie chère.

« L'entreprise nécessiterait, dans un cadre local, la création d'organismes de vente directe. Ce n'est point là notre rôle et même si nous tentions de l'entreprendre quels risques courrions nous !

« A mon avis à côté des facteurs moraux de cette crise, il faut constater que les charges lourdes des impôts contribuent pour une large part à la « vie chère ».

« Ce n'est donc pas selon moi les municipalités qui peuvent lutter efficacement contre elle... Il semble que le pouvoir législatif soit seul armé pour pouvoir apporter l'allègement désirable et si désiré.

« Je crois d'ailleurs que les chambres sont décidées à pratiquer aussitôt que possible cette réduction d'impôts qui apportera, j'en ai la conviction, une diminution notable du coût de la vie ».

Après ces déclarations d'ordre général, M. Millot nous fit remarquer que la ville de Valenciennes avait pourtant contribué, dans la mesure de ses moyens, à lutter contre la vie chère par l'application d'un programme social, en faisant construire un nombre assez considérable d'habitations à bon marché.

A. BOIDIN.

La répression des fraudes dans notre région

Nombreux prélèvements à Sainghin-en-Weppes et à Don

Depuis quelque temps, le service de la répression des fraudes fait preuve d'une très grande activité.

Des prélèvements sur le beurre et le lait tout particulièrement sont faits dans la région du Nord.

Avant-hier et hier encore, des inspecteurs spéciaux chargés de ce service ont été envoyés par le ministère et, accompagnés d'inspecteurs de la police, ont fait de nombreux prélèvements à Sainghin-en-Weppes et Don.

A Marseille, un repris de justice meurtrier d'un agent a été condamné à la peine de mort

Le 20 octobre 1927, à Marseille, un repris de justice poursuivi par une patrouille d'agents cyclistes tira sur ceux-ci plusieurs coups de revolver, blessant grièvement le gardien Feutrier, le brigadier Couturier et une passante. Deux jours plus tard, le gardien Feutrier mourut des suites de sa blessure.

Le meurtrier Bonaventure Balsanti, vingt-cinq ans, qui a passé la plus grande partie de sa jeunesse dans une colonie pénitentiaire, comparaissait hier devant le jury des Bouches-du-Rhône.

Malgré les efforts de Me Arnaud, le jury, adoptant les conclusions du sévère réquisitoire du substitut Serre, rentra avec un verdict affirmatif et la Cour a condamné Balsanti à la peine de mort.

UN ROI DE BEAUTÉ

(W. W. Ph.)

M. Petkow de Prague qui vient d'être proclamé Roi de beauté à l'issue d'un concours.

Sur le Grand Boulevard à Marcq-en-Barœul, un tramway heurta un lourd camion

La plate-forme avant fut broyée. On compte sept blessés

Hier, à la fin de l'après-midi, s'est produit un grave accident sur le Nouveau Boulevard, près du dépôt des tramways « Mongy ».

Il ne s'agit pas d'une collision d'automobiles. Cette fois, c'est un tramway qui a rencontré un lourd camion de ferrailles.

Trompé par le brouillard intense qui régnait alors, le wattman ne put, sans doute, éviter la voiture et l'avant du tromway fut complètement broyé.

Le conducteur et les personnes qui se trouvaient sur la plate-forma furent blessés plus ou moins grièvement.

La collision

Un peu avant 18 heures, un tramway venant de Roubaix descendait la pente du boulevard entre le dépôt des tramways et le pont du chemin de fer. Un camion attelé de deux chevaux et transportant de longues pièces de fer débouchait d'une rue transversale.

Le camion venait de traverser les voies, lorsque le tramway vint se jeter sur l'arrière de la voiture, qui fut renversée, tandis que l'avant du tram était littéralement broyé.

Le wattman, M. Charles Hermel, 28 ans, demeurant rue de Rouges-Barres, fut durement touché ; il reçut aussitôt les soins du docteur Boudallié. Le blessé, qui est atteint légèrement à la tête, se plaint de contusions à l'abdomen. Son état présentant un caractère de gravité, le blessé fut envoyé à l'hôpital Saint-Sauveur.

Sur la plate-forme se trouvaient sept personnes ; quelques-unes, légèrement contusionnées, regagnèrent leur domicile. Voici les noms des autres blessés : M. Flipo, de Lambersart ; M. E. Lormel, 23, avenue des Fleurs, à La Madeleine.

Enfin, sur le trottoir se trouvait Mme Delcroix, demeurant rue de la Rianderie, à Marcq-en-Barœul ; la malheureuse avait reçu des morceaux de ferraille. Elle fut soignée par le docteur Bonnet ; son état ne paraît pas alarmant.

Le conducteur du camion, M. Henri Despinoy, demeurant impasse de l'Alma, et le convoyeur, M. Georges Boncquié, demeurant rue Jules-de-Vicq, à Lille, se tirèrent indemnes de l'accident.

Il est probable que le brouillard épais qui régnait alors fut la véritable cause de la collision. Pendant plus d'une heure, la circulation sur les lieux de l'accident fut embouteillée et un service d'ordre dut être organisé pour canaliser le passage des voitures.

L'assassinat mystérieux de Mme Hodoyer à Lyon

L'auteur présumé est recherché à Evian

Des inspecteurs de la brigade mobile de Lyon viennent de partir pour une petite localité des environs d'Evian-les-Bains, où, depuis six ans, Mme Hodoyer allait séjourner du 15 juillet au 30 septembre dans une villa située au bord du lac Léman. D'après des renseignements qui ont été recueillis par la police, Mme Hodoyer aurait été remarquée dans sa villégiature par quelqu'un qui l'aurait, sans succès, poursuivie de ses assiduités et qui aurait cherché à connaître son domicile à Lyon, en faisant entreprendre des recherches par une agence privée.

C'est ce qui explique la démarche d'un enquêteur chez une voisine de M. Drevon, frère de Mme Hodoyer. On en déduit que cet individu aurait attiré Mme Hodoyer dans un guet-apens par l'entremise de la femme inconnue qui, le 9 novembre dernier, est venue l'informer que son mari avait été victime d'un prétendu accident d'automobile.

A propos du Tunnel sous la Manche

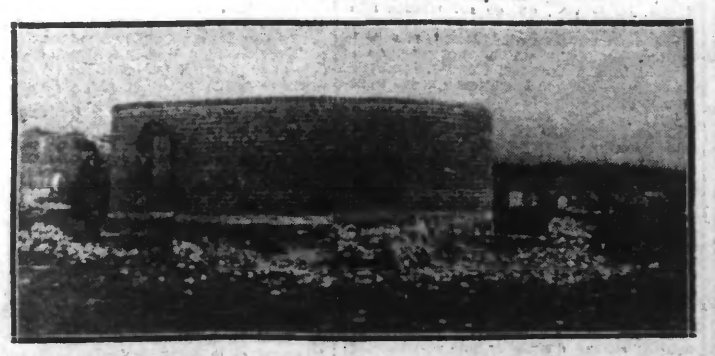

Ce qui reste à Sangatte près Boulogne, du puits d'accès au Tunnel sous la Manche, percé avant guerre. Des bâtiments industriels avaient été élevés aux abords du puits. Ils viennent d'être tout récemment démolis on en voit les restes autour du cylindre de maçonnerie.

Belle performance d'un modeste cultivateur de Cauchy-à-La Tour

Avec sa rossinante « Moule » un vieux cheval aveugle de 22 ans, il a couvert plus de sept cents kilomètres en quinze jours

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

La course hippique pour dames sur l'itinéraire Paris-Cannes vient de se terminer.

On en connaît les résultats : parties de Paris le 5 janvier, les deux amazones victorieuses sont arrivées à Cannes dix jours plus tard, ayant accompli le trajet à une moyenne de 95 kilomètres par jour.

Ce record féminin, puisque record il y a, a fait quelque bruit dans le monde sportif... Dans notre région, un peu avant cette chevauchée d'amazones, un brave cultivateur a réalisé une performance qui vaut bien, elle aussi, la peine d'être citée. Avec un « bourrin » blanchi sous le harnais, devenu aveugle pendant la guerre, M. Emile Flahaut, de Cauchy-la-Tour (Pas-de-Calais), a parcouru 350 kilomètres en sept jours pour se rendre chez son frère, dans l'Aube. Après un repos en famille, l'homme et le cheval ont refait le même trajet.

M. EMILE FLAHAUT ET SON COMPAGNON DE ROUTE

Voilà un exploit qui remplira d'aise les partisans de « l'amélioration de la race chevaline ».

Un « raid » paisible

Cauchy-la-Tour, Plangy, dans l'Aube : 350 kilomètres de route, avec une « Machin » 10 chevaux, on peut faire ça en sept heures, sauf erreur ou accidents.

M. Flahaut est un philosophe qui regrette peut-être le bon vieux temps de la diligence et il a préféré accomplir le parcours en sept jours, avec un cheval.

On vient de rappeler le « Paris-Cannes » et j'entends déjà dire que la balade du cultivateur de Cauchy n'a rien de tellement sensationnel.

Mais... M. Flahaut n'a pas la sveltesse des amazones de la route ensoleillée... il accuse ses cent kilos bien tassés. M. Flahaut ne monte pas en selle, il se fait traîner dans une charrette ; c'est un homme prévoyant : il emporte 300 kilos de vivres et bagages. Vous voyez que la tâche de la « plus noble conquête de l'homme » en devient plus pénible.

Enfin « Moule » (c'est le nom du cheval qui a pourtant bien prouvé qu'il n'en était pas une) « Moule » est âgé de 22 ans, et la guerre le rendit aveugle. Avouez que la performance devient digne d'intérêt.

Le beau voyage

M. Emile Flahaut, à qui nous avons rendu visite, nous a présenté son fidèle « coursier », qui est encore bien valide, malgré son âge.

« Moule », cheval de l'armée anglaise, participa pour sa modeste part aux opérations sur le front britannique pendant environ un an. En 1915, il fut blessé et gazé. Soigné, il se guérit rapidement, mais demeura aveugle. Il était mûr pour la réforme, et déchu de sa splendeur passée, il était acheté 600 fr. par M. Flahaut.

Depuis cette époque, « Moule » a toujours fourni du bon travail ; très intelligent, il se laisse guider au son de la voix et, paraît-il, « il fait tout ce qu'on lui commande ».

Ainsi donc, le 23 novembre dernier, le « canasson » et son propriétaire quittaient Cauchy-la-Tour, par Doullens, Amiens, Roye, Noyon, Soissons, Château-Thierry et Sézanne, l'homme et le cheval gagnèrent Plangy, où ils arrivaient le 30.

Après quelques semaines passées en famille, M. Flahaut, avec son attelage, prit paisiblement le chemin du retour.

Et le 26 décembre, la rentrée triomphale du voyageur était fêtée dignement par quelques Cauchois amis.

« Heureux qui comme Ulysse a fait un long voyage ».

Au moment où l'on ne songe qu'à « bouffer » les kilomètres en des temps de plus en plus restreints, M. Flahaut a renoué la vieille tradition du voyage à petites étapes en un train-train paisible, qui permet de voir... Serait-il un sage ?

A. B.

La lutte contre la mortalité infantile DANS LE NORD

M. Hudelo, Préfet du Nord, a demandé entre autres mesures, la création d'un corps de sages-femmes assistantes sociales.

Au cours de la récente session extraordinaire de l'Assemblée départementale du Nord, nous avons signalé que d'importantes discussions avaient eu lieu à propos de la lutte contre les fléaux sociaux.

Nous avons, d'autre part, décrit le rôle empreint d'humanité et de sentiment joué dans cette croisade par M. Hudelo, préfet du Nord. Son œuvre est grande, mais au point de vue hygiène sociale, elle est inégalable. Pour la réaliser pourtant, le préfet ne rencontra pas toujours les bonnes volontés agissantes qu'il espérait. Mais il a lutté avec toute son énergie et sa conscience, car il n'avait en vue que le bien général de la population.

Contre la mortalité infantile

Un des éléments prépondérants de la mortalité générale qui pèse sur notre région est la mortalité infantile et alors que nous constatons les magnifiques résustats obtenus par les « Consultations de Nourrissons » et les « Gouttes de lait » — malheureusement en nombre infime dans notre département — cette mortalité infantile, au lieu de diminuer, continue à s'accroître.

Dans son dernier rapport contre les fléaux sociaux, M. le Préfet signale que dans le département du Nord la **population a plus que doublé** de 1827 à 1927 (962.000 habitants en 1827 ; 1.969.000 en 1927), que le **nombre des mariages a triplé** mais que le nombre de **naissances est resté presque stationnaire** (33.000 en 1827 ; 39.000 en 1927).

Comment ne pas rester confondu en présence de ces chiffres !

Revenons à la mortalité infantile. La moyenne pour la France est de **8,30 %** ; pour le Nord de **9,62**.

Si d'autre part, on examine le tableau annexé à son rapport on constate que dans l'arrondissement de **Dunkerque**, ou **8** sages-femmes existent pour 100.000 habitants, le coefficient de mortalité infantile passe à **11,40 %** : par contre dans la région de **Cambrai** où il existe **28** sages-femmes pour cent mille habitants, le chiffre des décès chez les enfants tombe à **6,28 %**.

M. le Préfet du Nord demande donc, très justement, qu'on crée, au plus tôt, dans le département, un corps de sages-femmes, un corps de 73 sages-femmes « assistantes sociales rurales.

C'est là un des moyens qu'il préconise pour améliorer, protéger et sauver des vies d'enfants. Il en est d'autres qui ressortent de l'étude à laquelle il s'est livré et qui sont le fruit d'une longue expérience : parmi ceux-ci citons l'augmentation du nombre de « Consultations de Nourrissons » et des « Gouttes de lait ».

M. le Préfet, dans son rapport, signale que 362 Consultations de nourrissons existent sur 668 communes que comprend le Nord (Avesnes, 53 consultations, Cambrai, 73, Douai 59, Dunkerque, 6, Hazebrouck, 10, Lille, 91, Valenciennes 68).

En rapprochant ces chiffres des taux de mortalité infantile, on constate alors, très heureusement, que là où des consultations existent le taux des décès de jeunes enfants baisse.

« C'est pourquoi tous les efforts des administrateurs du département doivent tendre à créer des organismes de ce genre dans les centres où ils font défaut ou sont en nombre insuffisant, conclut le Préfet ».

La Commission départementale de lutte contre la mortalité infantile a été convoquée par M. le Préfet du Nord et discutera aujourd'hui de cette question.

René LUSSIEZ.

La révolution en Afghanistan

Le drapeau afghanistan sur lequel on voit les armes du roi Amanoullah. (W.W. Ph).

Une escroquerie de 80 millions au préjudice de l'Etat

Des sociétés fermières de sucrerie passèrent avec l'Etat des contrats au titre des prestations en nature

Les milliers de tonnes de sucre ainsi obtenues ne furent pas payées et ne sont pas entrées en France

Un des administrateurs, qui fut professeur agrégé à la Faculté de droit de Lille, a été arrêté à Paris

Depuis un certain temps, M. Marcel Audibert, juge d'instruction, était chargé de surveiller les affaires des « Sociétés fermières de Sucrerie », ayant leur siège 144, rue de Lisbonne, à Paris. Certaines affaires de sucre faites au titre des prestations en nature étaient suspectées d'escroqueries au préjudice de l'Etat. Le montant de ces escroqueries atteindrait 80 millions.

Au mois de juin dernier déjà, les « Sociétés Fermières « ne pouvaient faire face à une échéance de 9 millions et le Parquet apprenait qu'elles ne pourraient non plus faire face, demain jeudi, à une nouvelle échéance de 32 millions.

A la suite de ces faits, une commission rogatoire, délivrée par M. Audibert, chargeait MM. Guillaume, Nicolle et Priollet, commissaires à La Ville-l'Evêque, de se rendre au siège de la « Société franco-marocaine pour la Navigation et le Commerce » et au domicile du président du Conseil d'administration des « Sociétés fermières de Sucrerie », M. Léon Pollier, 110, rue du Bac. Les commissaires devaient également se rendre 144, rue de Lisbonne, siège de plusieurs sociétés, toutes déclarées en faillite le 19 octobre 1928, pour vérifier les documents et la correspondance de plusieurs de ces sociétés.

Ces opérations ont été effectuées hier matin. MM. Guillaume, Nicolle et Priollet, se sont particulièrement attachés à savoir dans quelles conditions les sociétés françaises sucrières avaient obtenu, en septembre dernier, un contrat portant sur 9.000 tonnes de sucre au titre des prestations en nature. Ils ont saisi des documents qui pourront faire connaître par la suite quel a été le rôle de M. Léon Pollier et de MM. Michel Neutsky et Robiano, administrateurs délégués des « Sociétés Fermières « pour l'obtention de ce marché.

D'autre part, ils ont voulu connaître quelle avait été la destination des sucres et ce qu'est devenu l'argent versé à ce groupe. A cet effet, ils ont fait bloquer tous les comptes en banque de M. Pollier, Neutsky et Robiano.

D'autre part, M. Guillaume, sur mandat de M. Audibert, a arrêté M. Léon Pollier, qui va être mis à la disposition du juge d'instruction. Il sera inculpé d'escroqueries et abus de confiance au préjudice de l'Etat. MM. Neutsky et Robiano auront à répondre de leur complicité.

La genèse de l'affaire

Deux sommes : 20 et 60 millions

C'est à la suite du dépôt de deux plaintes, avec constitution de partie civile par M. Henry Chéron, que M. Audibert, juge d'instruction, a fait arrêter M. Léon Pollier, avocat-conseil, 110, rue du Bac, à Paris.

La première plainte visait un contrat passé le 7 novembre 1927 entre le ministère des Finances et la Société Fermière de Sucrerie, Société au capital d'un million, ayant eu son siège social, 126, rue de Provence, puis, 44, rue de Lisbonne.

Le contrat portait sur 9.000 tonnes de sucre au titre des prestations en nature, représentant une somme de 20 millions de francs. L'Etat devait être payé en juillet dernier, mais aucune somme ne fut versée par la Société Fermière de Sucrerie. Devant ce fait, l'agent du Trésor demanda la mise en faillite de la Société, que le tribunal de commerce prononça le 19 octobre 1928.

La deuxième plainte concernait un contrat passé en janvier 1928, dans les mêmes conditions que le premier entre le ministère des Finances et la Compagnie Franco-Marocaine de Navigation et de Commerce, 29, rue Ville-L'Evêque. Ce contrat portait sur 30.000 tonnes de sucres au titre des prestations en nature et représentait une somme d'environ 60 millions. Un premier versement de 32 millions sur cette somme devait être effectué à l'Etat jeudi prochain 24 janvier, mais la Compagnie Franco-Marocaine ayant demandé des délais, le ministère fit effectuer une enquête, qui démontra que la Société n'était pas solvable.

M. Prince, chef de la section financière du Parquet fut saisie de ces deux affaires et le Parquet désigna M. Audibert pour procéder à une information. Le magistrat lança aussitôt trois mandats d'amener, l'un, contre Léon Pollier, qui put être exécuté ; les deux autres contre Robiano, sujet belge, actuellement en Belgique et Michel Nentsky, sujet russe, résidant en Angleterre, qui n'ont pu être touchés.

M. Léon Pollier donna il y a 3 ans sa démission de professeur agrégé à la Faculté de droit de Lille

On précise que M. Léon Pollier, qui a été arrêté, est âgé de 52 ans. **Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Lille, il démissionna il ya trois ans.** Il était administrateur de sociétés de pétrole avec Decourville, inculpé dans l'affaire de la « Gazette ».

La marchandise est restée en Angleterre

Ajoutons que la marchandise n'est jamais entrée en France, et qu'elle est restée en Angleterre... où, d'ailleurs, elle fut vendue.

L'affaire aurait été déclenchée par le fait suivant :

Pour obtenir ce contrat, M. Pollier aurait déclaré que dans le Conseil d'administration de sa Société, figurait la Société de Longueil-Sainte-Marie. Effectivement, le nom de cette Société était portée au registre du commerce concernant l'immatriculation de la Société Franco-Marocaine de Navigation. Or, jamais, à aucun titre, la Société de Longueil-Sainte-Marie n'avait fait partie de la Société Franco-Marocaine.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU IL PUBLIE

Les belles promenades du Brûle, à **Lillers** ; Qui paiera ? page de dessins humoristiques, par R. De Graeve ; L'explosion de la Cartoucherie de **Dunkerque**, etc...
Voir également ses photos d'actualités régionales sur : l'Ecole municipale de coiffure à **Roubaix** ; Un dernier modèle de dundee, à **Grand-Fort-Philippe** ; L'élevage de la chèvre à **Haubourdin** ; L'avenue Saint-Martin-au-Laert, à **Saint-Omer** ; Un lapin qui remporta la Coupe du « Réveil du Nord « au Concours d'Aviculture d'**Arras** ; Le vieux moulin de l'Etendard, à **Cassel** ; Une vue de l'Etang des Moines, à **Fourmies** ; La pittoresque rue de l'Abbaye et le Pigeonnier, à **Marchiennes**, etc...

Un grand discours de M. Loucheur à la Chambre sur la Politique sociale et économique du Gouvernement

L'assemblée a ensuite voté l'ordre du jour de confiance par 327 voix contre 262

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La séance d'hier a été consacrée à la discussion des dernières interpellations concernant la politique sociale du Gouvernement.

La Chambre a entendu successivement MM. Reille-Soult, Faugère, Picquemal, et M. Loucheur, répondant aux interpellateurs.

Avec son aisance habituelle, dans un discours très documenté et écouté avec la plus grande attention par l'assemblée tout entière, le ministre du Travail a tout d'abord rappelé ce que la République avait fait pour améliorer le sort des travailleurs. M. Loucheur a exposé ensuite avec une grande largeur de vues les solutions qui se présentaient et terminé en précisant les mesures que le Gouvernement était décidé à réaliser dans l'Union du Capital et du Travail.

Le ministre, qui avait reçu de très fréquentes marques d'approbation, a été félicité par le Président du Conseil à sa descente de tribune.

La question des ordres du jour a été l'occasion d'un débat très animé et le vote qui a clôturé le débat a donné 327 voix au Gouvernement contre 262.

LA SEANCE

Au début de sa séance ouverte à 15 h., la Chambre ratifie la nomination par les groupes des membres des grandes commissions.

La parole est donnée ensuite à M. Reille-Soult, mandaté par le groupe démocrate populaire, dans la discussion des interpellations sur la politique économique et sociale du Gouvernement.

L'orateur dit notamment que les crédits alloués à l'hygiène et à l'assistance sociale sont insuffisants et qu'il votera, avec son groupe, les projets de loi apportant une amélioration dans ce sens. Il se déclare partisan de faire voter le principe de sursalaire familial et ajoute qu'il est nécessaire que la liberté syndicale soit respectée.

En concluant, il énumère les réformes souhaitables, notamment la participation des ouvriers aux bénéfices, sous la forme de distribution d'actions au personnel des sociétés industrielles et commerciales.

M. Faugère se déclare ensuite partisan d'une association plus intime entre le capital et le travail et d'un programme hardi de réformes sociales.

Puis, M. Piquemal, fait un exposé des réformes sociales les plus urgentes et par une profession de foi communiste qu'il oppose à la doctrine socialiste.

Le discours de M. Loucheur

M. LOUCHEUR monte à son tour à la tribune et déclare qu'il se propose de répondre aux différents orateurs. Mais tout d'abord, il veut dresser un bilan des réformes sociales réalisées depuis que la République a été fondée.

« Les ouvriers, dit-il, notamment, ont maintenant le droit de se réunir pour défendre leurs intérêts. La République a mis debout la législation qui protège l'enfant, la femme et tous les travailleurs. **Un projet complétera cette législation.** La journée du travail de 14 à 15 heures, en 1840, a été réduite à 12 heures, à 11 et finalement, en 1919, à 8 heures. Les mesures de sécurité ont été imposées.

En 1898, la loi sur les accidents du travail a mis la preuve à la charge du patron et a fixé les indemnités auxquelles les victimes ont droit. **A bref délai, tous les travailleurs des usines et des campagnes bénéficieront de**